

PAGES

MANQUANTES

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Étranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—Communication de S. G. Mgr l'Archevêque au clergé—La vé-
ritable attitude du parti libéral manitobain au sujet de la question scolaire
—Réunion de Nos Seigneurs les Evêques—Au Juniorat de la Sainte-Fa-
mille—Feu M. l'abbé Alphonse C. LaRivière—La fête de S. G. Mgr l'Ar-
chevêque au Collège—Vêtue et profession religieuse à N.-D. de Lour-
des—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XIII

15 AVRIL 1914

No 8

COMMUNICATION DE

S. G. MGR L'ARCHEVEQUE AU CLERGE

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE, PÂQUES, 12 AVRIL 1914.

Dévotés et chers Collaborateurs,

Nous tenons à publier de suite dans *Les Cloches* des explications que plusieurs d'entre vous ont demandées, afin de mieux appliquer le nouveau régime inauguré par notre circulaire du 24 février dernier.

I. DÎME. — La dîme reçue depuis octobre 1913 jusqu'à la récolte de 1914 exclusivement représente la subsistance du curé pour le même temps. Comme le nouvel ordre de choses pour les revenus du curé commence le 1^{er} janvier 1914, l'église a droit aux trois quarts de la dîme reçue et le curé au quart pour les trois mois de 1913, octobre, novembre et décembre.

Exemple: Un curé a reçu à ce jour \$600 de dîme. Il garde un quart pour lui pour octobre, novembre et décembre: \$150. Il doit donc entrer dans les recettes de l'église \$450 pour dîme. Il peut ensuite prendre son salaire pour janvier et février, et inscrire aux dépenses de l'église \$100 pour salaire du curé.

2. AMEUBLEMENT. — La paroisse fournira au curé un ameublement complet, mais modeste et approuvé par l'Ordinaire.

Ce sera à l'occasion du déménagement d'un curé ou quand il s'agira de meubler un nouveau presbytère, que la paroisse par son comi-

té agissant de concert avec le curé, fera l'acquisition d'un ameublement convenable.

3. COMITÉS D'ÉGLISE. — Il est réglé que chaque paroisse aura son comité composé de trois membres, au moins, ou de cinq membres, au plus.

Ces membres seront élus à la majorité des voix, à une assemblée convoquée au prône de la grand'messe.

Un paroissien qui n'est pas en règle pour le devoir pascal ou pour ses obligations vis-à-vis de l'église et du prêtre, ne peut pas être proposé comme membre du comité.

M. le curé est de droit président du comité, dont les actes sont nuls devant la loi sans l'autorisation de l'archevêque qui est le président de la corporation paroissiale.

Les membres du comité doivent être approuvés par S. G. Mgr l'archevêque.

Les membres du comité d'église sont des conseillers et des auxiliaires du curé qu'ils doivent aider et seconder de leur mieux; mais ils n'ont aucune responsabilité légale, et, comme conséquence, aucun droit devant la loi. Ils ne peuvent donc pas imposer leur volonté au curé qui représente l'autorité, et, s'il y a conflit, c'est l'évêque qui doit juger et trancher la question.

Ce ne sont donc pas des marguilliers ni des syndics, dans le sens où l'on emploie ces mots ailleurs, mais de simples conseillers désireux de se rendre utiles et de protéger les intérêts de la paroisse.

La paroisse doit être avertie de l'étendue des responsabilités qu'elle devra assumer pour une construction d'église ou de presbytère ou d'école, et les accepter par écrit par les membres du comité dûment convoqués à cet effet.

La paroisse a droit de savoir, par le détail, ce qui a été reçu et dépensé pour l'église durant l'année, les dépenses et les recettes des souscriptions, des bazars, etc, et de tout moyen extraordinaire destiné à créer des ressources pour l'église, et Messieurs les curés doivent lui en rendre compte du haut de la chaire, après avoir expliqué les détails au comité.

Vous voudrez bien vous adresser à Mgr Dugas pour toute explication que vous pourriez désirer demander.

Nous vous souhaitons cordialement les grâces et les saintes joies de Pâques.

† ADÉLARD, O. M. I., ARCH. DE SAINT-BONIFACE.

— Le R. P. Lecomte, prêtre de Sainte-Marie de Tinchebray et missionnaire dans l'Alberta, a fait une tournée dans la province de Québec pour recruter des jeunes gens pour l'École Apostolique que sa Congrégation a établie à Red Deer, Alta. Il a donné des conférences dans plusieurs collèges.

LA VERITABLE ATTITUDE DU PARTI LIBERAL
MANITOBAIN AU SUJET DE LA QUESTION SCOLAIRE.

Le 10 novembre dernier, M. T.-C. Norris, chef du parti libéral manitobain, prononça à Winnipeg devant l'Association libérale de la ville un discours programme, dont le *Free Press* du lendemain publia le texte. Nous primes note des déclarations, relatives à la question scolaires, contenues dans ce discours et nous citâmes le texte anglais dans lequel l'orateur avait résumé la politique de son parti. (Cf. *Les Cloches*, 1^{er} décembre, p. 477). L'on n'a pas oublié l'impression de malaise et de mécontentement que produisit ce discours chez les Catholiques de la province, et l'on peut relire dans les journaux catholiques de Winnipeg, notamment dans le *Northwest Review*, 15 et 22 nov., et *La Liberté*, 18 et 25 nov., les commentaires qu'il provoqua.

Pour atténuer l'effet de ce premier discours, les libéraux de langue française tinrent à Winnipeg le 24 mars une assemblée à laquelle assista M. Norris. Ayant voté une série de résolutions sur l'enseignement bilingue, sur les restrictions à apporter à la politique de l'instruction obligatoire, sur le manque de sympathie de la presse libérale anglaise à l'endroit des Canadiens-français, ils les soumièrent au chef libéral qui prononça un discours dans lequel il les passa en revue et s'efforça d'expliquer qu'elles n'étaient pas en désaccord avec le programme de son parti. Ces résolutions affirment des droits sacrés en termes clairs et énergiques et constituent un bel hommage aux revendications catholiques et françaises. Seulement les déclarations de M. Norris, quelque bienveillantes qu'il ait tâché de les faire, ne sont pas aussi satisfaisantes. Il proteste qu'il a repoussé la proposition qui lui a été faite d'en revenir au régime de 1890 et il déclare qu'il veut s'en tenir au soi disant règlement Laurier-Greenway conclu en 1896 et devenu loi en 1897. Que veut-il dire en réalité? Sans le *modus vivendi* établi depuis par le gouvernement Roblin, ce prétendu règlement ne signifierait pour nous que peu de chose. M. Norris fait grand état du mot *écoles nationales*, mais il en rétrécit le sens. Nous voulons, nous aussi, des *écoles nationales* capables de former de vrais patriotes dans une atmosphère religieuse, car la religion est la pierre fondamentale de la société et du patriotisme.

Sur la question bilingue, le chef libéral a posé une importante restriction. Nous citons ses paroles d'après le *Free Press*: "I propose that we make it imperative that the English language should be taught in every school, and that every teacher be thoroughly qualified to teach the English language, no matter what his religion or nationality. If he also speaks French or German or Ruthenian, all the better, but he must be well qualified to teach English."

Pressé de plus près sur ce point, M. Norris répondit, au sujet du français, qu'il devait être sur le même pied que l'anglais à l'école. Evidemment, cette admission forcée n'était que pure diplomatie. Sa véritable pensée est dans la citation que nous venons de faire, comme le prouve la résolution adoptée trois jours plus tard à l'assemblée plénière réunie pour arrêter définitivement le programme du parti: "*To make the adequate teaching of English obligatory in all public schools.* Quant à l'enseignement du français ou des autres langues, il n'en est même pas fait mention. Comme on le voit, le programme libéral n'est pas rassurant pour l'enseignement bilingue. Le passé du parti est bien sombre et les déclarations présentes de son chef ne sont rien moins que suspectes. M. Norris va-t-il exiger pour les diplômés de nos maîtres et maîtresses un ensemble de qualifications au sujet de l'anglais qui fermeront la porte de nos écoles à une partie du personnel enseignant actuel? C'est la conséquence logique de sa déclaration. Le français et les autres langues n'ont qu'une importance secondaire à ses yeux et il semble prêt à en faire le sacrifice complet au profit de l'anglais. Nous avons toutes les objections du monde à une telle politique. Pour les écoles primaires, pas n'est besoin d'une connaissance approfondie de l'anglais, (*that every teacher be thoroughly qualified to teach the English language*). M. Norris peut être assuré que nous avons autant à cœur que lui l'enseignement de l'anglais, mais qu'il sache aussi que nous tenons tous autant au français. Gare aux politiciens qui tenteront de restreindre ce que nous avons reconquis à la pointe de l'épée depuis l'acte aussi brutal qu'inconstitutionnel de 1890!

Au reste, nous nous inscrivons en faux contre le préambule du programme du parti libéral qui sert de base à cette politique de l'anglais à outrance, lequel se lit comme suit: "In many of our schools the children are not being taught to speak the English language." C'est une fausseté cent fois réfutée, mais imperturbablement répétée par le *Free Press* et les politiciens intéressés à l'exploiter pour attiser le fanatisme anglais. Les libéraux voudraient-ils introduire au Manitoba les fameux règlements no 17 de l'Ontario et décréter que l'anglais sera la seule langue de communication entre maîtres et élèves dans nos écoles bilingues? Est-ce ce que M. Norris avait en vue lorsque le 10 novembre dernier, il parlait de refondre, si besoin, notre législation scolaire pour donner à tous les enfants du Manitoba la connaissance de l'anglais qu'il rêve pour eux? "If it involves the recasting of the law as it stands, this will be done." Il ne clamait pas alors si haut son respect pour l'arrangement Laurier-Greeaway. Il disait même que si en 1897 on avait pu prévoir les circonstances actuelles, on aurait rédigé autrement la clause de l'enseignement bilingue.

L'article concernant l'Université d'Etat neutre, que M. Norris

avait dressé en cheval de bataille dans son discours de novembre dernier et qu'il a singulièrement modifié en prétendant l'expliquer devant l'assemblée française, n'a pas été inséré au programme définitif, mais il faudrait être naïf pour voir en cet omission autre chose qu'une manœuvre politique.

Quant aux écoles séparées, M. Norris n'a pas hésité à déclarer qu'il ne pouvait les promettre en aucune façon et il a répondu d'une manière évasive à la question qui lui fut faite de dire s'il entendait faire quelque chose pour soulager les Catholiques de Winnipeg et des centres mixtes de l'injuste et odieux fardeau de la double taxe scolaire. Le rappel des amendements Coldwell, inscrit à son programme, indique clairement qu'il n'y a rien à espérer de lui à ce sujet.

Comme on peut le constater, il y aurait un long chapitre à écrire pour montrer toutes les variations, voire même les contradictions de M. Norris depuis son fameux discours programme du 10 novembre.

* * *

La dernière résolution votée par l'assemblée des libéraux français, bien que d'une haute inspiration et contenant le fier engagement d'appuyer n'importe quel parti qui inscrira à son programme la restauration complète de nos droits violés en 1890, ne rend pas justice au gouvernement Roblin. Sans doute, ce gouvernement n'a pas rétabli les écoles séparées et il n'a pas fait tout ce que nous étions en droit d'attendre de lui, surtout depuis l'annexion du Keewatin au Manitoba, mais il a défendu les collèges contre leur absorption par une Université d'Etat, il a donné aux Catholiques des centres catholiques des écoles ressemblant au moins de fait à celles de la Saskatchewan, — ce qui est un progrès sans être tout le droit —, et il a protégé les Catholiques des centres mixtes contre l'instruction obligatoire en vertu de laquelle, faute de place suffisante dans nos écoles libres, ils auraient été forcés d'envoyer leurs enfants aux écoles neutres. Si les amendements Coldwell demeurent impuissants à délivrer les Catholiques des centres mixtes de la double taxe, il faudra recourir à une législation plus efficace. C'est ce que tous doivent s'efforcer d'assurer par leur vote libre.

Nous terminerons en ajoutant un mot à l'adresse du *Free Press*, l'organe attitré du parti libéral. On connaît la campagne perfide qu'il mène depuis de longues années contre tout ce qui est catholique et français et particulièrement contre nos écoles. Et M. Norris, le chef du parti libéral, a mauvaise grâce de déclarer qu'il est incapable de lui imposer silence, parce qu'il n'y possède pas d'intérêt financier. Cette excuse, de la part du chef d'un parti, est inacceptable. Tant qu'il en sera ainsi, ce journal continuera à unir les Catholiques contre le parti dont il défend les principes et le programme. Pour arriver au

règlement de la question scolaire, il faut un groupe d'hommes désintéressés et capables de s'élever à des hauteurs sereines où l'on voit avant tout la justice, le bien et la paix du pays. C'est tout le contraire de ce que fait le *Free Press*. Qu'il prêche la paix et la justice, et il trouvera de l'écho chez les Catholiques et chez tous les gens bien pensants.

REUNION DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES

Les 1 et 2 avril a eu lieu à l'archevêché de Saint-Boniface, sous la présidence de S. G. Mgr l'Archevêque, une importante réunion épiscopale. Etaient présents S. G. Mgr Legal, O. M. I., archevêque d'Edmonton, S. G. Mgr Pascal, O. M. I., évêque de Prince-Albert S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina, S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes, S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, et S. G. Mgr Béliveau, évêque auxiliaire de Saint-Boniface.

Nos Seigneurs ont examiné les *schemata* de droit canon soumis à leur examen avant d'être définitivement adoptés à Rome, la question des mariages mixtes, la question des relations entre les Latins et les Ruthènes et la discipline des deux provinces ecclésiastiques de Saint-Boniface et d'Edmonton.

AU JUNIORAT DE LA SAINTE-FAMILLE

A l'occasion de la fête du R. P. Charles Cahill, provincial des O. M. I. du Manitoba, les élèves du Juniorat de la Sainte-Famille à Saint-Boniface donnèrent le 31 mars une séance dramatique et musicale. S. G. Mgr l'Archevêque y assistait, ainsi que NN.SS. Legal, Mathieu, et Charlebois. Le drame représenté était intitulé: *Edward the Confessor*. Il fut rendu avec beaucoup de naturel et intéressa vivement l'auditoire. L'orchestre de la paroisse Saint-Joseph de Winnipeg fit avec succès les frais de la partie musicale.

A la fin de la séance, le R. P. Provincial remercia en français Nos Seigneurs d'avoir bien voulu rehausser de leur présence cette séance où on avait donné aux élèves une occasion de montrer leurs progrès dans l'étude de la langue anglaise, car tous les acteurs, excepté deux, étaient de langue allemande ou polonaise.

S. G. Mgr l'Archevêque ajouta quelques mots en anglais pour féliciter ces Junioristes, *ses jeunes frères*, de leur succès.

— *Le Patriote de l'Ouest* a annoncé que la cause de Mgr Grandin, O. M. I., premier évêque de Saint-Albert, serait bientôt introduite en cour de Rome.

FEU M. L'ABBE ALPHONSE-C. LARIVIERE

Le 26 mars dernier s'éteignait dans son presbytère d'Augusta, au diocèse de Portland, dans la maturité de l'âge et du talent, un prêtre manitobain, enfant de cette ville, élève du collège de Saint-Boniface, ancien vicaire de Saint-Pierre et premier curé de Saint-Malo. Après trois mois d'une lente maladie, M. l'abbé Alphonse-C. LaRivière accueillit la mort comme la messagère bienvenue qui venait rompre les liens qui le retenaient à la terre et devait l'unir pour toujours au Christ. *Cupio dissolvi et esse cum Christo.*

Le regretté défunt, fils de l'honorable sénateur A.-A.-C. LaRivière, était né à Montréal le 26 décembre 1867 et venu au Manitoba avec sa famille dès 1872. Après un cours d'étude brillant au collège de Saint-Boniface, fidèle à la promesse qu'il avait faite quelques années auparavant à sa pieuse mère mourante, il entra au Grand Séminaire de Montréal. Le 20 juillet 1890 il était ordonné prêtre dans la cathédrale de Saint-Boniface par Mgr Taché, qui avait ce jour-là la consolation de conférer le sacerdoce aux deux premiers élèves du collège appelés à cet honneur. Son compagnon d'ordination était M. l'abbé Elie Rocan, curé de Sainte-Elisabeth.

Nommé vicaire à Saint-Pierre, le nouveau prêtre fit ses débuts dans l'exercice du saint ministère sous la direction de M. l'abbé J.-A.-M. Jolys, qui bientôt songea à diviser sa paroisse pour lui en confier une partie. C'est ainsi que fut érigée la nouvelle paroisse de Saint-Malo et que le jeune vicaire en devint le premier curé. C'est là que s'exerça son zèle pastoral pendant quatre années de 1891 à 1895. A cette époque, avec l'agrément de S. G. Mgr l'Archevêque, il passa au diocèse de Portland, où il fut successivement vicaire à Westbrook (1895-97), curé de North-Whitefield (1897-99), de Presqu'île (1899-1907) et d'Augusta, capitale du Maine, depuis 1907. Ces dix-neuf années furent dépensées sans compter au bien et à l'honneur de nos frères franco-américains, si nombreux dans ce beau diocèse limithrophe de la province de Québec.

Ces longues années d'éloignement du sol manitobain n'avaient en rien diminué l'affection et l'attachement qu'il lui portait. L'an dernier, à l'occasion du sacre de Mgr Béliveau, dont il avait été le compagnon d'études, il était revenu revoir les lieux de son enfance, son *Alma Mater* et tous ceux qui lui étaient demeurés si chers, en particulier ses anciens confrères de sacerdoce. Hélas! ce voyage, si consolant pour son cœur, devait être son dernier, ou plutôt il devait bientôt venir au milieu de nous pour dormir son dernier sommeil, auprès de sa bien-aimée mère, à l'ombre de la cathédrale. C'est à sa demande expresse que ses restes mortels furent apportés de si loin par son digne père et son ami de cœur, M. l'abbé Eugène Gauthier, lui aussi ancien manitobain et curé d'Auburn, au même diocèse.

Les funérailles eurent lieu le 3 avril. Son service fut chanté par S. G. Mgr Béliveau, et S. G. Mgr l'Archevêque présida l'absoute et bénit sa tombe. De nombreux prêtres, surtout ceux qui l'avaient connu, et l'élite de la société de Saint-Boniface avaient tenu à venir rendre les derniers honneurs à ce prêtre distingué, qu'ils avaient aimé et dont le souvenir demeurait toujours vivant dans leur cœur.

Pour exécuter l'une des dernières volontés du défunt, M. l'abbé Gauthier prononça son oraison funèbre et raconta, en particulier, la manière édifiante dont il s'était préparé à la mort, comment il avait mis de bonne heure ordre à ses affaires spirituelles et temporelles et avec quelle sérénité et quel abandon il avait attendu l'heure suprême. Il expliqua quelle place Saint-Boniface et tous ses anciens amis avaient toujours occupée dans son cœur, particulièrement dans ses derniers jours. Il lui avait demandé de leur donner l'assurance qu'il était mort en les emportant dans son cœur et l'avait prié de remercier publiquement S. G. Mgr l'Archevêque de la sympathie qu'il lui avait témoignée il y a quelque vingt ans.

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de donner un résumé plus long de cette éloquente oraison funèbre qui mit si bien en lumière les hautes vertus sacerdotales du cher confrère et la haute estime qu'il avait su conquérir là-bas dans les diverses sphères de la société américaine. Nous ne pouvons pas cependant ne pas enchâsser ici, comme dans un écrin, les lignes suivantes tracées par lui trois semaines avant sa mort, après que les médecins eurent déclaré que la science avait épuisé ses ressources, et lues par le prédicateur sur le papier même où il les avait trouvées :

Adieu, église bénie, où j'ai prié pour me sanctifier et pour sanctifier ceux qui m'étaient confiés.

Adieu, saint autel, où j'ai offert le Sacrifice d'amour et de miséricorde pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Adieu, chaire sacrée, où j'ai prêché la parole de vérité, où j'ai enseigné l'amour de Dieu et l'obéissance à ses commandements.

Adieu, tribunal de la réconciliation, où j'ai pardonné tant de fois au nom du Dieu de toute miséricorde.

Adieu, table sainte, où j'ai nourri du pain des anges les âmes fidèles et vertueuses.

Adieu, amis, dévoués paroissiens, jusqu'au jour de la résurrection générale.

— Un service a été chanté à Saint-Pierre, le 30 mars, pour le repos de l'âme de M. l'abbé A.-C. LaRivière, ancien vicaire de la paroisse.

LA FETE DE S. G. MGR L'ARCHEVEQUE

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

La séance dramatique et musicale, que les élèves du collège de Saint-Boniface donnent chaque année à l'occasion de l'anniversaire du sacre de S. G. Mgr l'Archevêque, a eu lieu le 25 mars. *Alfred le Grand*, drame en quatre actes, dû à la plume du R. P. Henri Tricard, S. J., fut représenté avec un succès marqué. Ce drame historique rappelle des événements de mai 878. L'Angleterre était alors en proie aux luttes des Saxons contre les Danois. Après des alternatives de victoires et de défaites, Alfred avait dû s'enfuir et gagner la forêt de Selwood. Cependant une nouvelle victoire rend l'espérance aux sujets du Roi, qui, au retour du printemps, convoque toutes les forces du pays. Durant trois jours, les guerriers arrivent en foule à la pierre d'Egbert, et le 12 mai, Alfred que beaucoup croyaient perdu sans retour, se montre à son peuple. L'armée l'acclame; le lendemain, elle s'ébranle, et le 14 elle remporte l'éclatante victoire d'Ethandune, qui se termine par la paix de Wedmore. L'Angleterre est fondée,

“Un grand peuple qui naît sous les mains d'un grand Roi.”

ADRESSES DES ÉLÈVES.

Des adresses française et anglaise furent présentées à S. G. Mgr l'Archevêque. Voici le texte de l'adresse française, que nous tenons à publier, parce qu'elle exprime, en termes clairs et heureux, des choses importantes.

MONSEIGNEUR,

Quand Alfred le Grand, sortant de la retraite où l'adversité l'avait confiné se montra, en plein soleil de mai, à ses soldats réunis autour de la pierre d'Egbert, ce fut un réveil d'ardeur guerrière depuis longtemps endormie. Les yeux brillaient d'admiration pour ce chef grandi par les revers, les épées frémissaient dans le fourreau, les cœurs battaient de l'espérance qui présage la victoire.

Ainsi, Monseigneur, quand le printemps ramène Votre Grandeur au milieu de nous, en ce glorieux anniversaire, nous contemplons avec enthousiasme et attendrissement ce front où brille l'onction royale de la plénitude du sacerdoce, où est imprimé le sceau de la douleur, ce baiser affectueux de Celui qui sauva le monde par la croix. Il continue de choisir pour ses apôtres des hommes capables d'aimer ardemment les saintes causes et de souffrir pour elles.

Monseigneur, nous admirons l'épiscopat canadien tout entier, et les évêques qui sont passés par cette ville ont excité notre profonde vénération. Mais il nous semble que dans tout notre cher Canada, il

n'est aucun diocèse où la jeunesse éprouve plus d'enthousiasme pour fêter son premier pasteur, que dans celui de Saint-Boniface. Les élèves des autres collèges pourraient à bon droit nous jalouser d'avoir un évêque dont le nom est un drapeau: le drapeau des écoles catholiques, le drapeau de la revendication intégrale de nos droits lésés, le drapeau de la liberté et de la loyauté.

Voilà bientôt vingt ans que ce drapeau flotte sur nos têtes. Pendant tout ce temps le principe de l'éducation religieuse, constamment remis sous nos yeux, a fini par nous envahir de toutes parts. Notre jeune génération élevée dans sa lumière en est toute pénétrée.

Nous vous suivrons donc, avec conviction, Monseigneur, nous vous suivrons où nous ont devancé nos aînés qui déjà occupent des postes éminents. Ils ont en effet commencé la vie du catholique d'action ceux de nos anciens condisciples que leurs talents ont déjà portés aux honneurs civiques et politiques.

Nous aussi, Monseigneur, nous voulons servir l'Église et la Patrie, soit dans les professions laïques, soit dans les rangs du clergé. Nous voyons avec une légitime fierté auprès de Votre Grandeur, sur le trône épiscopal, un ancien élève de ce collège, où son souvenir vit dans le cœur de nos maîtres qui nous le proposent comme un modèle de travail et de piété. Nous marchons sur ses traces, non par ambition d'un honneur que lui-même a été si éloigné de convoiter mais pour imiter ses vertus et nous rendre dignes de faire beaucoup de bien.

Dociles aux leçons de zèle religieux et de patriotisme si éloquemment prêchées par votre Grandeur, fidèles aux exemples de nos devanciers, nous allumerons en nos cœurs l'amour sacré de la religion et de la patrie.

Nous savons, Monseigneur, que votre amour embrasse toutes les nations, surtout celles qui sont représentées dans ce collège. Nous professons, à l'exemple de votre Grandeur, un nationalisme qui ne peut offusquer aucune nation car il est surtout catholique et désire que tous soient fidèles à leur race. Eh bien, tous tant que nous sommes, nous resterons attachés à nos traditions religieuses et ancestrales. Que nous appartenions à la nation des Saint Louis, des Saint Édouard, des Saint Patrice, où à d'autres encore, dont les fils sont moins nombreux ici, mais également chers à votre Grandeur, nous voulons imiter nos glorieux ancêtres; être généreux comme Alfred le Grand, nobles et fermes comme l'immortel O'Connell, pieux comme Charlemagne, chevaleresques comme Montcalm et Lévis.

Nous deviendrons un grand peuple, si les diverses nationalités de notre pays vivent en harmonie comme nous vivons au collège. Nous deviendrons un grand peuple, si chacun de nous forme en lui-même un grand cœur, un cœur assez grand pour aimer Dieu par-dessus tout, et pour être le foyer d'un patriotisme complexe mais toujours ardent, un cœur noble et magnanime, qui par sentiment naturel et spontané

aime avec attendrissement sa patrie d'origine, et par justice, voue à notre glorieux souverain, successeur d'Alfred le Grand, la plus sincère loyauté,

RÉPONSE DE MONSEIGNEUR.

C'est le cas de rappeler le mot de Lacordaire: "L'amour n'a qu'un mot; en le redisant sans cesse, il ne se répète jamais." L'amour ne vieillit pas et le cœur n'a pas d'âge. Aussi mon affection pour la jeunesse demeure toujours la même. Le drame, que vous représentez avec tant de succès, est rempli de leçons fécondes. Alfred le Grand est un modèle de l'amour de son pays. Je félicite les RR. PP. Jésuites de mettre devant vos yeux un idéal si élevé et si chrétien. Nous retrouvons, il y a six ans, les restes d'un Père de la Compagnie de Jésus, tombé, avec vingt compagnons français, sous la flèche et la hache des Sioux il y a bientôt deux siècles. Ses frères continuent aujourd'hui son œuvre sur un autre champ d'apostolat en maintenant haut et ferme l'étendard de l'éducation catholique.

Les belles paroles renfermées dans vos adresses me sont une douce musique et il fait bon de voir toute une ardente jeunesse qui se lève pour continuer demain les luttes d'aujourd'hui. Par elle nous finirons par triompher des oscillations de la politique humaine. Quelles que soient les promesses que nous fassent les politiciens, nous ne croirons qu'à ceux qui sauront réaliser ce qu'ils promettent.

Après avoir développé ces idées en français, Monseigneur parla en anglais et rappela que la monarchie anglaise plonge ses racines dans un sol catholique et que la pierre angulaire de la grandeur britannique a été la vie monastique, comme en témoigne si bien ce drame qui fait revivre les débuts de l'Angleterre.

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

A N.-D DE LOURDES

Le R. P. Charles Deutschler, curé de Saint-Alphonse, délégué par S. G. Mgr l'Archevêque, a présidé le 25 mars une cérémonie de vêtiture et de profession religieuse à N.-D. de Lourdes chez les Chanoinesses des Cinq-Plaies du Manitoba. Melle Jeanne Boinier, de la province de Québec, en religion Sœur Marie-Aimée de Jésus, revêtit le saint habit, et les Rdes Sœurs Marie-Imelda, née Régina Baron, de Saint-Alphonse, et Marie-Henriette, née Henriette Heiget, de Saint-Claude, prononcèrent leurs premiers vœux. La cérémonie eut lieu avant la messe qui fut chantée à l'église.

Le R. P. Deutschler prononça le sermon de circonstance. Il insis-

ta sur le cachet spécial de la communauté des Chanoinesses des Cinq-Plaies, dont la mission est d'aider le clergé en autant que des femmes en sont capables. Elles assistent aux offices de l'Eglise et récitent l'office canonial du jour et de la nuit et elles aident le ministère sacerdotal en se dévouant, dans le pays, à l'éducation des privilégiés du Cœur de Jésus, les enfants, et au soin des malades en tenant auprès des églises de modestes hôpitaux. Belle et sublime vocation ! Puisse le Divin Sauveur l'inspirer et la faire comprendre à un grand nombre d'âmes d'élite !

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr l'Archevêque a présidé, comme d'habitude, les importantes cérémonies de la Semaine Sainte à la cathédrale. Pour la première fois le Jeudi-Saint, les sept diacres et les sept sous-diacres, en outre des douze prêtres, remplissaient les fonctions que leur assigne le Pontifical à la bénédiction des Saintes Huiles.

— S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes du Canada, a ordonné quatre nouveaux prêtres ruthènes à Toronto le mois dernier.

— M. l'abbé A. Pouliot, desservant d'Elie depuis décembre dernier, est retourné à St-Ambroise et a été remplacé par M. l'abbé J.-M. Comte, ci-devant vicaire à St-Claude.

— Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux au *Droit* d'Ottawa, qui vient de commencer sa deuxième année de publication. Ce journal rend d'immenses services à la cause scolaire catholique de l'Ontario. Sa noble indépendance et son esprit si chrétien en font un organe précieux dans le champ de ce journalisme catholique intégral si cher au cœur de Pie X.

— M. l'abbé Raoul Giroire, qui a passé les quatre dernières années en France dans l'intérêt de sa santé, est revenu et a été nommé curé de Vannes.

— Des statistiques récentes démontrent qu'en plusieurs grandes villes des Etats Unis les Catholiques forment la majorité. C'est ainsi que leur nombre s'élève à une proportion de 73 pour cent à New-York, de 76 à San-Francisco, de 65 à Chicago, de 65 à Boston et de 93 à Fall-River.

R. I. P.

— R. P. Borgonie, O. SS. R., ancien curé de Brandon, décédé à Bruxelles, en Belgique. Nous donnerons quelques notes biographiques sur ce bon religieux au prochain numéro.

— Madame Cyrille Tessier décédée à Québec.